FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°663

Du 13 mars 2024

District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : http://savoie.fff.fr

FÉLICITATION

SELECTION NATIONALE FEMININE U16

Le district félicite **Lauryne CHEVRAY**, gardienne à l'**US LA RAVOIRE** et évoluant au pôle de Lyon, pour sa sélection pour le rassemblement de la Sélection Nationale Féminine U16.

Le rassemblement a eu lieu du 25 février au 03 mars 2024 dans le cadre de deux matchs amicaux contre l'Italie, Lauryne a joué lors du match gagnant du 02 mars 2024.

SOMMAIRE

Comité Directeur ..... page 2
Secrétariat ..... page 3
Trésorerie ..... page 4
Commission FMI ..... page 5
Commission Sportive ..... page 6 -7
Commission des Jeunes ..... page 8 -12
Commission Futsal ..... page 13- 14
Commission Fair Play ..... page 15
Commission des Coupes ..... page 16 -19
Commission Féminine ..... page 20
Commission Technique ..... page 21 -24
Commission des Arbitres ..... page 25 -27
Commission FAFA ..... page 28 -29
Commission des Terrains et Installations Sportives ..... page 30 – 33
Commission de Discipline ..... page 34 - 36
Annexes ..... page 37

COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 11 mars 2024

Journée des bénévoles

Cette année, la journée des bénévoles aura lieu à Lyon le samedi 23 mars à l'occasion de la rencontre :

FRANCE - ALLEMAGNE

Départ groupé de Chambéry dans la matinée, le trajet se fera en bus, depuis le parking de l'hôtel Ibis dans la zone de Chamnord à 10 h15, retour après le match. Déplacement pris en charge par le district.

Liste des personnes concernées :

- **CHALLES FC :** David CORMIER
- **US CHARTREUSE GUIERS** : Francis MOREL-BIRON
- **FC HAUTE TARENTAISE :** Daniel SACHET
- **FC VILLAGONDRAN :** Alain EXARTIER
- **DISTRICT :** Denis CRESTEE
- **DISTRICT :** Maurice BILLAUD
- **DISTRICT :** Hernani LOPES SOARES
- **DISTRICT :** Pascal ELHOMBRE
- **DISTRICT :** Pierrette CATANIA

J.P Création
Sérigraphie - Flocage - Broderie
346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY
tel. 04 79 25 62 71
mail. jpcreation@jpcreation.fr

SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 11 mars 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 4 mars 2024 au 11 mars 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:
LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - F. C. CHAMBOTTE - BIOLLAY FOOTBALL CLUB – CHAMBERY SPORT 73 -

Commission des Règlements:
Union Olympique Albertville – USC AIGUEBELLE – ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE

Commission Sportive:
U.S. DOMESSIN - J.S. CHAMBERIENNE(4) - F.C. SUD LAC - A.S. D UGINE - CŒUR DE SAVOIE - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE - F.C. VILLARGONDRAN (2) - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - F.C. ST BALDOPH - CHAMBERY SPORT 73 (2) - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (5) - APREMONT FC - COGNIN SP. - FC HAUTE TARENTAISE - AIX F.C.(2) – GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE – **US LA MOTTE SERVOLEX (2) -** FC NIVOLET - FC CHAMBOTTE -

Commission De Discipline:
Courrier :
ROSSI Olivier – Mohamed ACHALHI

Commission Des Arbitres:
Salim Abaddar – AMLIL Mohamed

Commission des Coupes:
F.C. NIVOLET – MONTMELIAN A. -

Commission FAFA:
Mairie de Saint Beron (2) – Mairie de Montmélian(2) –

Commission des Médailles:
F.C. VILLARGONDRAN -

TRÉSORERIE

Mercredi 13 mars 2024

Virement

GJ LA SAVOYARDE	320,37 €
FC CHAMBOTTE	638,16 €
US LA MOTTE SERVOLEX	294,81 €
US MODANE	405,00 €
CHALLES SF	251,30 €
FC MERCURY	818,43 €
AS BARBERAZ	300,92 €
FC DES BAUGES	306,00 €
FC HAUTE COMBE DE SAVOIE	798,02 €

Chèques

FC VILLAGONDRAN	173,54 €

Notes aux clubs

Les bénévoles d'association peuvent utiliser le barème kilométrique forfaitaire applicable aux salariés pour le calcul des frais de déplacements « abandonnés » aux associations (imprimé en annexe de ce FOOT SAVOIE). Cela est en vigueur depuis l'an passé. Un mail explicatif est envoyé aux clubs.

INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 28 février 2024.
Ces sommes sont à régler au District avant le 25 mars 2024.

Ce tableau a été adressé aux clubs par mail accompagné du R.I.B du District

Rappel : Le prélèvement automatique est disponible à la Ligue, mais dans aucun cas au District

COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57
Mail : savoiefmi@outlook.fr

COMMISSION F.M.I. – FOOT SAVOIE

11 mars 2024

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76
Membres : Jérome SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI – MESSAGE IMPORTANT

Suite à des incidents rencontrés lors des dernières journées, il est important de vérifier dès maintenant que vous avez bien accès à vos matchs du week-end prochain.

Les matchs sont déjà à disposition pour vérifier.

Utilisez l'interface web (https://fmi.fff.fr) le plus tôt possible pour vérifier si tout est correct

En cas de problème n'hésitez pas à nous contacter au plus vite

FMI – incident de double affichage des joueurs lors de la saisie sur la tablette

Suite à des incidents rencontrés lors des dernières journées, pour lesquelles vos joueurs apparaissent 2 fois et vous interdisent de valider vos compositions d'équipe, il est recommandé d'utiliser :
La procédure d'effacement des données ci-jointe

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FMI_procedure_effacement-donn%C3%A9es-et-cache.pdf

le Local Brasserie Locavore
MADE IN SAVOIE PRODUITS LOCAUX HAUTE-SAVOIE & ISERE

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31
Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 11 mars 2024

Présents : Christophe VALENTINO, Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF
Excusé : Jacky GACHET

Courriers clubs

E.N.T DRUMETTAZ MOUXY : lu et noté, la rencontre du 19 mai 2024 D5B en accord
Avec le club US DOMESSIN la commission la programme le 24 mars 2024 à 14h30

FC APREMONT : reçu feuille match papier D3A

FC BAUGES : reçu feuille match papier D3B

HTE TARENTAISE : reçu planning journée du 16 mars 2024.

FC VILLARGONDRAN : lu et noté pour votre équipe D3 A à domicile à 20h
Pour votre équipe D5A en Alternance avec la D3A les rencontres se joueront à domicile à 20h.

Programmations matchs en retard

D4A

Match Aller N° 26475988 D4A du 19 novembre 2023
US CHARTREUSE 2 / CŒUR DE SAVOIE 2 **Le 17 mars 2024**

Match Aller N° 26476569 D4A du 19 novembre 2023
FC ST BALDOPH 2/ BRISON 1 **Le 17 mars 2024**

Match Aller N° 26476534 D4A du 19 novembre 2023
ST REMY / FC LAISSAUD **Le 17 mars 2024**

Notes aux clubs

CŒUR DE SAVOIE/UGINE : match D2 N° 26468336 Aller du 03 décembre 20023 reporté, match inversé Le 10 mars 2024.

CŒUR DE SAVOIE 2 /US CHARTREUSE 2 : match D4A N°26475988 Aller du 19 NOVEMBRE 2023 reporté, inversé le17 mars 2024 à 14h30 ST LAURENT DU PONT

NIVOLET2/F.C SUD LAC 1 : Match N° 26468660 D2 du 16 mars 2024 F.C. Du est programmé à 15h30 STADE BARILLETTE, match U20 ligue à 13h.

ENT FOOTBALL CHAUTAGNE : pas de résultat saisi lors de la rencontre du 10 mars 2024 la commission attend des explications

Reprise des championnats D5 Printemps :
Poule A Printemps 17 mars 2024/, Poule B Printemps 07 avril 2024
Les calendriers D5A Printemps et D5B Printemps sont consultables sur le site District.

Rappel règlement sportif du district

⚠️ **Précisions sur l'application de l'article 26-10-2 :**
En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.

Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31
Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Lundi 11 mars 2024

U20 Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 11 mars 2024

COURRIERS RECUS

Reçu modification horaire la MOTTE SERVOLEX nécessaire fait.

Reçu FORFAIT journée de ST-BALDOPH contre GAPS le 09 mars 2024.

Reçu CHAMBERY SPORT 73 pour le match contre JS CHAMBERY :
- **1) courrier forfait**
- **2) annulation du forfait Reçu le 08 mars 24**

ATTENTION à partir de 15 H 30, le vendredi, plus personne au secrétariat prévenir tout le monde prévu sur le match « arbitre, délégué, et le responsable des U 20 ».

Championnats

Match N° 26780950 ST-PIERRE / GJ LA SAVOYARDE
Se joueras le 16 mars 24 à 17 H 00

Match N° 26780681 LA MOTTE SERVOLEX // JS CHAMBERY
Se joueras le 16 mars 24 à 14 H 00 « terrain honneur herbe »

Match N° 26781116 FC- MERCURY / GAPS
Se joueras le 16 mars 24 à 17H 00

Match N° 26781117 ST -BALDOPH / CHAMBERY SPORT 73
Se joueras le 16 mars 24 à 16 H 30

EXEMPT ENTS - DRUMETTAZ MOUXY

Match n°26781114 du 9 mars 2024 GAPS / FC SAINT BALDOPH
FORFAIT de ST- BALDOPH
GAPS 3 POINTS
ST BALDOPH – 1 POINT

AMENDES

FORFAIT de ST- BALDOPH DOIT 1er forfait 52 € au DISTRICT.
DOIT le déplacement du GAPS à ST- BALDOPH le 23 septembre 2023 Match N° 26781098
ST-BALDOPH doit 36 kms X 2€ = 72 euros.

Notes aux clubs

Vous avez reçu par mail le compte-rendu de la réunion du 5 février dernier. Une parution a été faite par PV officiel. A la suite de la synthèse effectuée en fin de réunion et aux demandes effectuées par le district auprès des différents organismes publics, je vous informe des mesures qui seront mises en place :
- Le district de Savoie fera en sorte, autant que faire se peut, de ne pas programmer de matchs en lever de rideau des U20 du CHAMBÉRY SPORT 73, tant à domicile qu'à l'extérieur,
- Le district de Savoie désignera des arbitres adultes pour ces rencontres U20,
- Le district de Savoie désignera tous les matchs concernant l'équipe U20 du CHAMBÉRY SPORT 73 comme matchs à risques auprès de la préfecture et mettra un délégué officiel à ces matchs

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du 11 mars 2024

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés.

Notes aux clubs

RAPPEL IMPORTANT :
Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.
Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

Changement Matchs Week-end

D1 :
Match n° 28052954 GAPS 1- J S CHAMBERIENNE 1 se jouera à 15H30 au PONT DE BEAUVOISIN
Match n°28052955 CA MAURIENNE- AIX FC 1 se jouera à 15H30 stade Pierre REY
Match n° 28052953 US LA MOTTE SERVOLEX - US CHARTREUSE GUIERS se jouera à 16H00
Match n°28052957 CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 – AS HTE COMBE SAVOIE 1 se jouera le 30 mars 2024 à 14h30 à MAGER

D2 :
Match n°27992853 FC LA ROCHETTE- ENT FC MAURIENNE SE JOUERA à 17H00
Match n°27992854 US DOMESSIN 1– SAINT PIERRE SPORT 1 SE JOUERA à 15H00
Match n°27992857 GJ LA SAVOYARDE 1- ENT CHAUTAGNE CULOZ 1 se jouera à 18H00

D3 :
Match n°27992923 GAPS 2 – AIX 2 se jouera à 13H00 au PONT DE BEAUVOISIN
Match n°27992924 JS CHAMBERIENNE 2- LA RAVOIRE US 2 se jouera à 15H00

Notes aux clubs

ATTENTION
UN PROBLEME EST SURVENU DANS L'INFORMATIQUE LES

CALENDRIERS SONT REMIS A JOUR
VERIFIEZ BIEN (nous prévenir si vous voyez d'autres anomalies)
Merci beaucoup

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du 11 mars 2024

Courrier des clubs

D.1.
Match N°.28019589 **F.C. CHAMBOTTE 1 / LA RAVOIRE 1** Se joue à ALBENS.
D.3.B.
Match N°.28042816 **F.C. CHAMBOTTE 2 / F.C. NIVOLET 3** Se joue à LA BIOLLE.
D.3.B.
Match N°.28042815 **U.S. LA RAVOIRE 2 / E.S. LE BOURGET 2** Se joue à 12 H 00.
D.3.C.
Match n°28042846 F.C. **HTE.TARENTAISE 2 / F.C. MERCURY 2** se joue à BOURG.
D.3.D.
Match n°28043291 **GJ LA SAVOYARDE 2 / LE CAM 1** Se joue à LAISSAUD.

J.S. CHAMBERIENNE : Lu et noté pour votre planning

U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18

11 mars 2024

Les trois 1ère journées (16 -23/3 et 6/4) sont disponibles via le FAL
2 moyens de lecture :
- soit via votre footclub,
- soit via le site du district rubrique épreuves puis football animation et loisir (à droite), sélectionner CALENDRIER U11 puis sélectionner votre club.

Lorsqu'il n'y a que des équipes jumelées, le niveau de chacun est facilement identifiable.
Lorsqu'il n'y a pas que des équipes jumelées, se référer à la partie commentaire dans le FAL via footclub ou j'ai indiqué le niveau des équipes participantes.

16 mars 2024 : 2 plateaux événementiels à VOGLANS ET ALBERTVILLE ou les équipes présentes recevront un jeu de maillots offert par le CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE dans le cadre de son partenariat avec le district. Un mail sera envoyé prochainement aux clubs participants.

Mise en place du FAL

Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie + mails officiels clubs :

Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application F.A.L.

EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR :

vous transmettrez à l'issue du plateau la feuille de plateau (avec les scores)

ET votre feuille d'effectif dans un seul fichier

EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT :

- VOUS VENEZ SUR LE PLATEAU AVEC votre feuille d'effectif
- vous transmettrez votre feuille d'effectif

A compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district. **Tout passe par le logiciel F.A.L.**

U9 Hernani SOARES : 06 22 26 47 52

11 mars 2024

Les clubs et éducateurs de la catégorie vous avez reçu par mail le lundi 26 février 2024 les 3 premières journées pour la catégorie U8/U9.

Pour rappel, voici les dates retenues pour le printemps 2024 :

Samedi 16 mars
Samedi 23 mars
Samedi 06 avril
Samedi 27 avril
Samedi 04 mai
Samedi 25 mai
Samedi 1er juin

Merci de bien vérifier les engagements et le calendrier de l'ensemble de vos équipes

En cas d'anomalie ou d'erreur identifiée, n'hésitez pas me contacter directement et envoyer mail au district au plus tôt.
Merci de ne pas attendre le 15 mars pour d'éventuels retours.

U6/U7 Édouard FROGER : 06 10 56 18 18

11 mars 2024

Le Plateau U6/U7 du **samedi 16 mars** se jouera à **VIMINES**, début des rencontres à **14H00**

COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 11 mars 2024

Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.
Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)
Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

JOURNÉE N° 1

FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS
Samedi 30 mars 2024 A 20H30 GYMNASE DE MARLIOZ

JOURNÉE N°5

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS
Remis a une date ultérieure
Attention la fin de la 1ère partie approche, merci de donner une date
La rencontre doit se jouer avant le 8 avril 24

JOURNÉE N° 10

HFCC contre FUTSAL LAC ANNECY 2
Samedi 30 mars 2024 à 20h00 gymnase BOUTRON à CHAMBERY

JOURNEE N° 13

AFRO 2 EXEMPT

FLAC 2 contre CBF74
SAMEDI 16 MARS A 12H30 GYMNASE SOMEILLER

FBU contre AS THONON
SAMEDI 16 MARS 2024 A 20H00 GYMNASE MARLIOZ AIX LES BAINS

HFCC contre US CHARTREUSE GUIERS
SAMEDI 6 AVRIL 2024 A 20H00 GYMNASE BOUTRON

AS THONON contre HFCC du dimanche 3 mars 24
Forfait de HFCC qui doit 52 euros au District 73
HFCC doit, AS THONON c'est déplacé au match allé, 115 KMS X 2 euros.
Soit 230 euros à l'AS THONON
Le chèque doit transiter par le district 73

Coupes de Savoie Futsal

Le club du **FC AIX** doit ramener au DISTRICT DE SAVOIE la coupe et le fanion vainqueur U 20 Coupe de SAVOIE FUTSAL avant le 11 MARS 2024. Le GAPS doit ramener au DISTRICT DE SAVOIE le fanion finaliste U 20 avant le 11 MARS 2024.

Réception du fanion finaliste COUPE DE SAVOIE FUTSAL U 20 le 11 MARS 24 par le GAPS.

Le club du FC AIX à jusqu'à lundi 18 MARS 24 dernier délai avant sanctions pour ramener la coupe et le fanion au district de Savoie de football.

COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 11 mars 2024

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE
CARTON BLEU 2023-2024

C'est la fin des matchs « phase 1 » en **U17** et **U15**.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe.
Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.
Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.
Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/feuille-carton-bleu-AUTOMNE.pdf

CONSIGNES :
- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64

COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 11 mars 2024

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET
Excusée : Ghislaine RAYNAL, Maurice BILLAUD

ORGANISATION FINALE

La commission des Coupes en accord avec le Comité Directeur décide d'attribuer les finales aux clubs suivants :

Le 06 avril 2024 à DRUMETTAZ MOUXY
Coupe U13 PITCH Filles le matin
Coupe U13 Pitch Garçons l'après-midi
(À confirmer par les techniciens)

Le 09 mai 2024 au FC St JULIEN
Festival U11 crédit Agricole le matin
Coupe U13 PIGNIER et SERALINI l'après-midi
(À confirmer par les techniciens)

Le 08 juin 2024 au FC MERCURY
Coupe U15 à 8 à 11h00
Coupe U20 TRIQUET à 13h00
Coupe U15 PILLET à 15h15
Coupe U17 TRONCY à 17h30

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

MONTMELIAN AF
Coupe Raffin à 13h30
Coupe Trophée 73 (Féminines à 8) à 15h30
Coupe CORTADE à 17h30

COUPES DE SAVOIE

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

¼ de finale le Samedi 30 Mars 2024 à 14h30

FC NIVOLET 2	vs	US PONTOISE 1
VILLARGONDRAN FC 1	vs	MERCURY BELLE ETOILE 1
CHAUTAGNE 1	vs	VAL D'HYERES 1
LA RAVOIRE US 1	vs	AIGUEBELLE 1

RAFFIN

Tour de cadrage le Samedi 30 Mars 2024

AIGUEBELLE 2	vs	CUINES 2
CA YENNE 2	vs	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	vs	**EXEMPT**

TROPHEE 73

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1	vs	PORT CX RGE/LE BOURGET 1

U 20 TRIQUET

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

Gj La Savoyarde 1	vs	Cham. Sport 73 1

Le tirage des ½ Finale du 9 mai 2024 sera fait courant avril 2024

U 17 TRONCY

½ de finale le 9 Mai 2024

Tirage prévu le 18 mars 2024

U 15 PILLET

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

Tirage prévu le 18 mars 2024

INFORMATION IMPORTANTE

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons
La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le Dimanche soir avant 20heures.
En cas de problème de TRAMSMISSION de FMI
Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1er page)
Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs ne respectant pas ces demandes.

U13 PITCH

Merci de bien vouloir m'envoyer une photo de la feuille du classement du plateau ci-dessous.

A LA MOTTE SERVOLEX

Plateau N° 3

A	LA MOTTE SERVOLEX
B	ST PIERRE
C	AIX FC
D	DRUMETAZ MOUXY

U13 PIGNIER

3ème tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

AU NIVOLET

Plateau N° 1

A	NIVOLET
B	FCHT
C	CHAMBOTTE
D	LA MOTTE SERVOLEX

A AIX

Plateau N° 2

AIX FC	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHAUTAGNE	C
GAPS	D

U13 SERALINI

1er tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A DOMESSIN

Plateau N° 1

SUD LAC
ST BALDOPH
DOMESSIN
JS CHAMBERY

A BAUGES

Plateau N° 2

LA BATHIE
COGNIN
BAUGES
GRIGNON

U11 CREDIT AGRICOLE

3ème tour le samedi 31 mars 2024
Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

Tirage prévu le 18 mars 2024 si retour feuille de classement

Merci de bien vouloir m'envoyer une photo de la feuille du classement des plateaux ci-dessous.

A ST PIERRE

Plateau N° 3

A	ES TARENTAISE 1
B	QUEIGE 1
C	US GRIGNON
D	CHAMBERY SPORT 73 1
E	ST PIERRE SPORT 1

A ST MICHEL

Plateau N° 4

ST MICHEL 1	A
FCHT 1	B
CS BELLEY 1	C
CAM 1	D

COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Mercredi 13 mars 2024

Championnat

6 JOURNÉE

N° 27343528 FC HAUTE TARENTAISE 2 / ST REMY US
Forfait de ST REMY US

7 JOURNÉE

N° 27343534 USC AIGUEBELLE / AS BARBERAZ
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

N° 27343538 ST REMY US / ENT F CHAUTAGNE
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

9 JOURNÉE

N° 27343550 FCHT 2 contre US DOMESSIN
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

11 JOURNÉE

N°27343560 ENT F CHAUTAGNE contre ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE
Mercredi 1er MAI 2024 à 10H00

N° 27343561 FC HAUTE TARENTAISE 2 / AS BARBERAZ
Mercredi 1er MAI 2024 à 10H00

Divers :

Courrier de l'US DOMESSIN demandant une dérogation du nombre de mutées hors période.
La commission féminine ne peut déroger aux règlements et n'autorise pas le club de l'US DOMESSIN à utiliser plus de 2 joueuses mutée hors période.

COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 13 mars 2024

Contacts :
Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr
Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr
Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr
Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.
ATTENTION la procédure d'inscription a changé.
Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie
https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)
N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.
Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.
Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.

Formations 2023 - 2024

- Formation CFI U9 Mineurs - limitée à 16 personnes
Dates : vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024
Lieu : FC BELLE ÉTOILE MERCURY
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **18**
Léa BRESSE – Fatima EDDOUM – Rémy DESBOURDES (AS UGINE)
Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)
Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)
Chloé KOLLY (FC LAISSAUD)
Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNU TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY)
Fabien BEAUCHAMP – Louna BERNICOT – Clovis DESBRINI (MONTMÉLIAN A)
Mathis DUC (FC VILLARGONDRAN)
Karim GUEDDARI – Jordan BOUVIER BANGILLON (FC HAUTE COMBE DE SAVOIE)
Enzo MALAVASSI – Mathys CHEINEY (FC DES BAUGES)
Salomée CANOVA FRESNOS – Elona GUZZO (UO ALBERTVILLE)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024
Merci aux personnes absentes de nous faire parvenir au plus vite un certificat médical

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes
Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024
Lieu : COGNIN SP
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **16**
Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)
Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)
Yves VERDOYA (COGNIN SP)
Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)
Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)
Amirouche MAKHLOUFI - Nathan VANDURME (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)
Oscar POETTE – Mathis HUGUET (US LA RAVOIRE)
Jean Michel DUPUIS – Guillaume DUPUIS (FC SUD LAC)
Jérémy PARIS (CA YENNE)
Vincent BERNARD – Adélaïde GROS (US MODANE)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 12 février 2024
Merci aux personnes absentes de nous faire parvenir au plus vite un certificat médical

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes
Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024
Lieu : AIX LES BAINS
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **17**
Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)
Benjamin JACQUY - Quentin LANDRAGIN (GAPS)
Romain MANGIN (US PONTOISE)
Pierrick MAILLARD (FC LAISSAUD)
Daniel ISIDRO - Walter SARTORI (FC SUD LAC)
Mohamed BEN SALEM – Adrien BERTHOLIO – Robin GUILLAT (US CHARTREUSE GUIERS)
Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)
Romain RIERA (CHAMBÉRY SAVOIE FOOT)
Julien BARTHALAY – Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)
Yannick DECKER – José DE OLIVERA COSTA (ST PIERRE SPORT)

Manuel PEREIRA (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024
Merci aux personnes absentes de nous faire parvenir au plus vite un certificat médical

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes
Dates : samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024
Lieu : LA RAVOIRE
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **13**
Nicolas PORRO (AS UGINE)
Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)
Edouard LOSSERAND – Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)
Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)
Josue Aquila ABESSOLO EKOGHA (US LA RAVOIRE)
Frédéric YVON (UO ALBERTVILLE)
Hasan ERFIDAN (ES TARENTAISE)
Grégoire POULY (ENT F CHAUTAGNE)
Candidats non prioritaires car hors département
Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY)
TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN)
Eddy ROEYGENS (ABBAYE US GRENOBLE)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024
Merci aux personnes absentes de nous faire parvenir au plus vite un certificat médical

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : lundi 25 mars 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **3**
Ismail AHAMADA (AIX FC)
Candidat non prioritaire car hors département
Sabri BETTIH (AS THONON)
Mattéo CARRET (FC LA SURE)
Les thèmes et les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 5 mars 2024.

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 2 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **4**
Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC)
Cédric BAULON (US CHARTREUSE)
Candidat non prioritaire car hors département
Eros MONGELLI (ENT S DU RACHAIS)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats
Date : jeudi 23 mai 2024

Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **4**
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Samy ZIDANE (ENT S TARENTAISE)
Jean François BASIL (CHAMBERY SAVOIE FOOT)
Candidat non prioritaire car hors département
Andrea SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 4 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **3**
Yvann FREPPAZ – Anthony PERRIN (ES TARENTAISE)
Séverine MICHON (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL)

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 18 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **5**
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)
Nadjim MLADJAO (AIX FC)
Candidat non prioritaire car hors département
Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)
Aurélien INIGO VEGA (AS CLUSES FOOTBALL)

Crédit Mutuel

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 11 mars 2024

La CDA
Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON
Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH,

Gestionnaire des désignations :
-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)
-Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

SAISON 2023 / 2024

NOTE AUX ARBITRES

Mesdames et Messieurs les Arbitres,

Le championnat va reprendre très vite.
Donc, vous devez à nouveau renseigner sur vos comptes MY FFF, vos indisponibilités à venir
Les indisponibilités tardives, nous oblige a trop de changement sur la gestion des désignations.

En cas de manquement,
Vous vous exposez à une suspension de désignations conformément au règlement intérieur de la CDA SAVOIE

GROUPEMENT ARBITRAGE – D1, D2, ASS – SAISON 2023 / 2024

Groupement des arbitres

Note aux arbitres **: PRENEZ VOS DISPOSITIONS,**
RAPPEL **: PRESENCE OBLIGATOIRE**

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D1 – D2 - ASS**
Le vendredi 15 mars 2024 de 19h00 à 22h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués **les arbitres D1 – D2 – ASSISTANT SPECIFIQUE DISTRICT**
Mrs Engin ACARER (YENNE), Aissa BEKSAS (CHY SAVOIE FOOTBALL), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Bernard CAMUS (HAUTE TARENTAISE), Cédric CROZIO (JSC), Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Antony GROS (Indépendant), Loic LEROUX (FUTSAL LE BOURGET), Furtado MENDES VARELA (Grignon), Ernest PICQUE (indépendant), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Jérôme SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE).

Mrs Salim ABADDAR (C A M), Chemchedine BOUCHELAGEM (AIX LES BAINS), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Laurent CABY (MONTMELIAN), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), Sébastien FOUCAUD (TARENTAISE), Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), Abdelhamid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Laurine MEUNIER (YENNE), Rayane MESRARI (ST BALDOPH), Benoit MISSON (BOZEL), Ibrahim OUMOURI (CSF),

---

Mrs Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), Samir KAHOUL (COGNIN SPORT), Youssef LAMHIDI (AIX LES BAINS), Sauveur MICALLEF (indépendant), Romuald PINET (HAUTE TARENTAISE),

---

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

REGROUPEMENT ARBITRAGE – D3, D4, D5, STAGIAIRES – SAISON 2023 / 2024

Groupement des arbitres

Note aux arbitres **: PRENEZ VOS DISPOSITIONS,**
RAPPEL **: PRESENCE OBLIGATOIRE**

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES**
samedi 23 mars 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY
Sont convoqués **les arbitres D3 – D4 –D5 - STAGIAIRES SENIORS**

Mrs Mohamed ACHALHI (JSC), Abdessamad AIT-KHOUYA (ST BALDOPH), Mohamed AYARI (CSF), Ali BOUBAKER (PONTOISE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY), Bilal CHAFAI (MERCURY), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Hamza DUMANDAG (CSF), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Yan LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), Ahamada MADI (indépendant), Jacky MESTACH (MODANE), Abdelghani MOURCHAD, Benoit TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE), El Hadyi AW (CSF), Remi BENOIT (LA BATHIE), Jéremy ALIX/CHOSSAT (LA CHAUTAGNE), Nauram ANLI (BARBERAZ)

Mrs Mohamed AMLIL (U O A), Christ BERTHE (NIVOLET), Soriba CHERIF (C S F), Abdulkhadir DENIZ (BARBERAZ), Farid DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), Youssef FOUAZI (JSC), Kamal GHAZI-FAKHR (APREMONT), Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), Emmanuel PERRON (indépendant), Youssef RHIFARI (JSC), Mohamed SMAILI (PONTOISE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN), Fabrice HAND (MONTMELIAN)

Mrs DJIBA (BARBERAZ), Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTAISE), Ismael BELAROUCI (NIVOLET), Laurent DENEUX (LAISSAUD), Laura LEDET (LA CHAMBOTTE), Johnny MULLER (SUD LAC), Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS), Rémy DELHOMME (MERCURY), Esat YLDIRIM (CS F), Baris TAYLAN (COGNIN), Yohan MARTINET (LA ROCHETTE), Clawrence GALIANO (DRUMETTAZ),

---

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024

-Vendredi 15 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D1 – D2 – ASSISTANT
-Lundi 18 mars 2024 : Réunion de CDA
-Samedi 23 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D3 - D4 - D5 – STAGIAIRES

COSEEC France
Sols et Equipements Sportifs
17 impasse de la pierre à feu
PAE Les Grandes Vignes
74330 LA BALME DE SILLINGY
Tél : 04 50 68 84 28

COMMISSION FAFA

Lundi 11 mars 2024

Notes aux clubs FAFA - Emploi

A compter de la saison prochaine, les modalités de dépôt des dossiers vont évoluer. Ainsi, il y a désormais un quota par ligue, et donc par district (1 dossier peut-être 2 pour la Savoie). **Le calendrier vient de sortir : l'outil de la FFF va ouvrir le 15 mars et probablement fermer le 5 avril. De ce fait, les 2 clubs intéressés doivent venir au district le jeudi 14 mars à ~~17 h 30~~ 18h30 avec tous les documents nécessaires à la constitution du dossier. Merci de confirmer votre projet et votre présence à cette réunion.**
Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Candidatures d'intention d'embauche reçues :
~~En date du 19 janvier : HAUTE COMBE DE SAVOIE~~ – **Le club de HAUTE COMBE DE SAVOIE se retire du projet**
En date du 24 janvier : GROUPEMENT DE LA SAVOYARDE – **Le club GROUPEMENT DE LA SAVOYARDE confirme le rendez-vous du jeudi 14 mars à 18 h 30.**

Notes aux clubs FAFA - Equipement

Dossiers en cours – Saison 2023/2024

APREMONT – Equipement : main courante
Dossier transmis aux instances supérieures.

LE BOURGET DU LAC – Equipement : drainage
Validé au niveau régional.

DRUMETTAZ – Equipement : revêtement
Dossier transmis aux instances supérieures.

LE PONT DE BEAUVOISIN 2 – Equipement : Eclairage
Dossier validé par la Fédération Française de Football le 31 Janvier 2024.
En cours.

MONTMELIAN – Terrain Albert Serraz 2 (Stade de l'Ile) - Equipement revêtement synthétique
Dossier en cours.

ST BERON –GAPS Eclairage LED
Dossier en cours

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera dans les prochains jours pour les dossiers en cours.

CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED : le dossier est à revoir car la puissance de l'éclairage prévue n'est pas suffisante (devis à reprendre).

CHARTREUSE GUIERS – Terrain ST LAURENT DU PONT éclairage LED : le dossier est reporté.

***

COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 11 mars 2024

Présents : Denis CRESTEE, Sylvie TRILLAT – Hernani SOARES

A l'intention des clubs

Quelques rappels

Durée de validité du classement d'un éclairage
Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED.
Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales
Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives
Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT MARS LA BRIERE

Zone de sécurité
Pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. **Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle**.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches «Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc…). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident. L'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peur être suffisante.

CONTROLES PERIODIQUES DES AIRES DE JEUX & DESEQUIPEMENTS SPORTIFS

Les exigences essentielles

Le tableau ci-dessous vous indique la fréquence des contrôles à prévoir sur les principauxéquipements ludiques et sportifs.

Ces références et fréquences vous sont communiquées à titre indicatif et peuvent varier en fonction des mises à jour des textes officiels et des conditions d'utilisations de vos équipements.

Equipements	Référentiels	fréquence des contrôles	Documents de contrôle
Buts (foot, hand, hockey, basket) équipements sportifs de proximité (terrains multisports avec enceintes).	**Décrets 2016-481, 2007-1133 et 96-495** code du sport **(Art. R322.19 à 26)** (+**Norme EN 15312** équipements sportifs de proximité).	1. Essais sous charge à l'installation et tous les 2 ans. 2. Contrôle opérationnel : semestriel minimum et trimestriel si équipements en accès libre : Plan de contrôle / maintenance	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,...).
Aire de jeux. Jeu de plein air. Bac à sable.	**Décret 96-1136**, **Normes EN 1176-1 à x** et **EN 1177**. **Décret 94-699**, **Normes EN 1176-1 à x.** **Norme FD S54-206.**	1. **Contrôle avant mise en service.** 2. **Contrôle principal annuel.** 3. Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).	**Rapport de contrôle par personne compétente.** Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire.
Parcours sportifs/santé. Equipement d'entraînement physique (fitness) de plein air. Mur d'escalade.	**Norme FD S52-903.** **NF EN 16630** **Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme EN12572.**	Les équipements mis à disposition doivent être sécurisés (dispositions à prendre par le gestionnaire selon les instructions du constructeur repris dans un plan de contrôle/maintenance). **Fréquence : une fois par an** (selon les constructeurs et la **FIFAS**).	Document au choix du gestionnaire (enregistré à minima sur main courante ou sur une fiche de contrôle). **Par personne compétente (selon FIFAS).**
Fixations des agrès de gymnastique (au sol, par rail ou fixations hautes).	**Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme NF S52-400.**	1. Contrôle à l'installation. 2. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Certificat de conformité ou d'essais par **installateur ou personne compétente.** Contrôle périodique : Document au choix du gestionnaire.
Agrès de gymnastique Appareil de musculation.	**Art. L221-1** du code de la consommation + Normes.	Les agrès doivent être sécurisés. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel amortissant (tapis et matelas).	**Art. L221-1** du code de la consommation + **Normes P90-311** et **P90-312.**	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel éducatif de motricité.	**Norme NFS54-300.**	1. **Contrôle à l'installation.** 2. **Contrôle périodique annuel.**	**Rapport de contrôle par personne compétente.**
Volley-ball, tennis.	**Art. L221-1** du code de la consommation	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Buts de rugby, football américain et autres.	**Art. L221-1** du code de la consommation **Normes NF S52-409.**	1. **Essais à l'installation et tous les 2 ans.** 2. **Contrôle principal :** défini par le gestionnaire. 3. **Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).**	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,...).
Piste de sports à roulettes et BMX (Skate-park,..).	**Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme EN14974.**	**Contrôle principal annuel.**	**Rapport de contrôle par personne compétente.**

Personne compétente : "qualifiée/expérience en vérification, pratiquant habituellement le métier"

Nota : Pour une information exhaustive se reporter aux référentiels officiels au dernier indice et aux notices constructeurs.

Dossiers en cours

Stade Municipal - APREMONT :
Suite à notre entretien téléphonique du lundi 29/01/2024 concernant l'installation d'une main courante sur le terrain municipal, nous attendons rapidement la décision de la mairie d'Aprement pour finaliser le dossier, pour un classement en T6 pour la reprise du championnat le **17/03/2024.**

Stade Maxime PAUTOT – BOZEL :
La Commission des terrains, prend note de la réhabilitation du stade en terrain synthétique et la réfection de l'éclairage et fait parvenir le dossier fourni par vos soins à la Commission des terrains de la Ligue.
Nous restons à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

Stade Municipal – DOMESSIN :
Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain.
La Commission reste à votre écoute.

Stade Municipal – LA BRIDOIRE :
La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Bertaïola – CHALLES LES EAUX :
Suite à la visite du 28/02/2024, la Commission des terrains vous fait suivre les documents concernant la demande de classement de l'installation et reste à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier.

Stade Jean Claude ROCCA – LA PLAGNE TARENTAIRE :
La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement

Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE :
Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade La MALADIERE – AIME LA PLAGNE :
Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les nouvelles demandes de classement.

Stade Philippe BASSO – ENTRELACS :
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Marcel FAURE-BRAC – ST MICHEL DE MAURIENNE :
Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendez-vous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade Roger MAILLET – ST PIERRE DE BELLEVILLE :
La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Albert SERRAZ 1 – MONTMELIAN :
Suite à la visite du 07/03/2024, la Commission des terrains vous fait suivre les documents concernant la demande de classement de l'installation et reste à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier

Stade Charles BATON – ST BERON :
Suite à la visite de La Commission des Terrains, nous prenons note d'une demande de travaux pour le passage d'un éclairage en LED.
Nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 11 mars 2024

Présents élus : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Magalie JULLIARD
Présents non élus : Daniel BARTHOLOME – Pierrette CATANIA - Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN
Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON

NOTES AUX CLUBS/ARBITRES

Rappel des règlements concernant les sanctions disciplinaires :
Les sanctions prises lors des rencontres FUTSAL sont à purger en FUTSAL, sauf pour les sanctions de plus de deux matches fermes. Dans ce cas, elles sont purgées en FUTSAL et en LIBRE.

Les cartons jaunes pris en FUTSAL ne s'additionnent pas avec ceux pris en LIBRE.

Un joueur ayant une suspension en LIBRE devra purger celle-ci en LIBRE. Les matchs joués par son équipe en FUTSAL ne comptent pas.

Mr ACHALHI (arbitre) : la commission de discipline a bien pris note de votre mail du 11 mars, et vous confirme que les cartons ont bien été inscrits sur la FMI concernant le match de D3 Poule A, du dimanche 10 mars, entre Chambotte et Challes.

CHAMBERY SPORT 73 / US LA MOTTE SERVOLEX : suite au rapport de l'arbitre officiel de la rencontre U20, opposant Chambéry Sport 73 à la Motte Servolex, le samedi 2 mars 2024, la commission de discipline vous informe transmettre les écrits de l'arbitre à la commission éthique, prévention et incivilités du District de Savoie de Football.
De plus, dans les écrits de l'arbitre officiel, il est notifié que le président du District de Savoie et le président de la CDA de Savoie ont été cités. Le président du District a saisi la commission de discipline pour acter sur un manquement à sa probité, ainsi que sur celle du président de la CDA.
Etant donné qu'il s'agit de l'article 204 des règlements de la FFF (manquement à l'éthique sportive), la majorité des membres de la commission décide de ne pas prendre de sanction et d'envoyer le dossier à la commission compétente : la commission prévention, éthique et incivilités du District.

FC DU NIVOLET / US LA MOTTE SERVOLEX : le match Seniors D2 joué le dimanche 10 mars 2024 aurait dû se jouer à huis clos, et en présence d'un délégué, ce n'est pas le cas. Par ce manquement à une sanction disciplinaire, la commission de discipline décide de faire rejouer le match à une date qui sera décidée et communiquée par la commission sportive du District de Savoie de Football.
La commission précise que le club FC DU NIVOLET n'est pas complètement responsable à ce manquement. L'équité sportive n'a pas été respectée.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».
La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de séance,
Magalie JULLIARD

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.
Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 11 mars 2024 Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	**Compétition**	**Rôle**	**Nom de club**	**Date match**	**Libellé décision**	**Date d'effet**
11/03/2024	D3	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	03/03/2024	2 MF dont Auto	04/03/2024
11/03/2024	D5	Joueur	U.S. GRIGNON	18/02/2024	6 MF dont Auto	19/02/2024

ANNEXES

- Rencontres
- Amende
- Sommes dues au District au 28 février 2024
- Barèmes déductions d'impôts des bénévoles
- Formations CDOSS
- Paris 2024 - Billetterie Districts et Clubs